



Commune de Thervey

## Réunion du conseil municipal du 2 mars 2018

Séance ouverte à 20h30

Convocation : 26 février 2018

Présents : 9

Secrétaire de séance : Jean François PELOT

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 0

Le compte rendu de la réunion de conseil du 19 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Mise en place du RIFSEEP :**

Lors de la réunion du 22 décembre 2017 le Conseil a voté un projet de RIFSEEP (IFSE+CIA) pour le personnel de la commune.

Après avoir reçu un avis favorable du centre de gestion en date du 8 février 2018, le conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP avec une révision de cette indemnité tous les quatre ans.

### **2. SIDEC : convention ELUM :**

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : maintenance et mise aux normes de l'éclairage public pour un montant 16 173.95 € dont 50% subventionné par le SIDEC soit 8 086.98 € TTC à la charge de la commune. Il est nécessaire de passer une convention avec le SIDEC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander la réalisation de l'opération ci-dessus et autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **3. Remise aux normes du coffret de sécurité des cloches de l'Eglise. :**

Lors de la visite annuelle de maintenance de l'installation des cloches, il a été mis en évidence la non-conformité du coffret de sécurité situé au niveau du beffroi. Ce coffret ne répond plus aux normes de protections humaines et matérielles et son remplacement est à prévoir.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et une abstention, décide d'accepter le devis de la société BODET CAMPANAIRE-19 route de Brumath 67550 VENDENHEIM- d'un montant 2 906.40 € TTC.

#### **4. Attribution de subventions 2018**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une subvention:

- de 300 € au comité des fêtes
- de 100 € à l'association sportive du collège de Pesmes
- de 50 € au Souvenir Français

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide par 8 voix pour et une abstention de donner une subvention de 100 € à l'ADMR.

#### **5. Questions diverses :**

L'ONF PROPOSE DE VENDRE LE BOIS DES PARCELLES 18/22/28 de la Serre en bois façonné  
Vote à l'unanimité

La prochaine réunion est fixée le 30 mars 2018

Fin de la séance : 22h15